

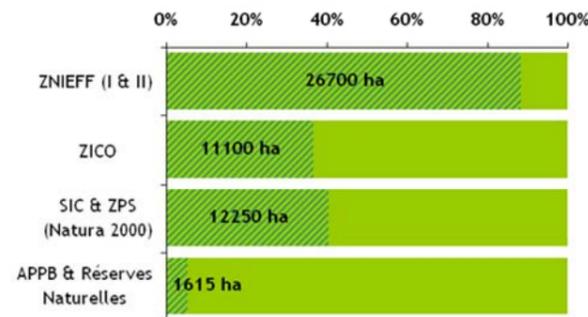
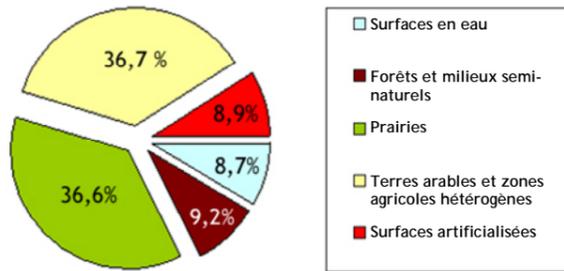
Près de 30.000 hectares de prairies inondables à préserver dans le Val de Saône

Avec la forêt alluviale, les prairies humides inondables du Val de Saône constituent un habitat naturel riche et diversifié, marqué par une faune et une flore spécifiques et emblématiques. Plusieurs espèces animales et végétales fortement menacées y sont présentes, telles que le Râle des Genêts ou la Gratiolle officinale. Autrefois élément essentiel des exploitations agricoles de la vallée, destiné à la fauche et au pâturage, le rôle de la prairie a fortement régressé au cours des dernières décennies et s'est traduit par un net recul de sa surface au sein du Val de Saône.

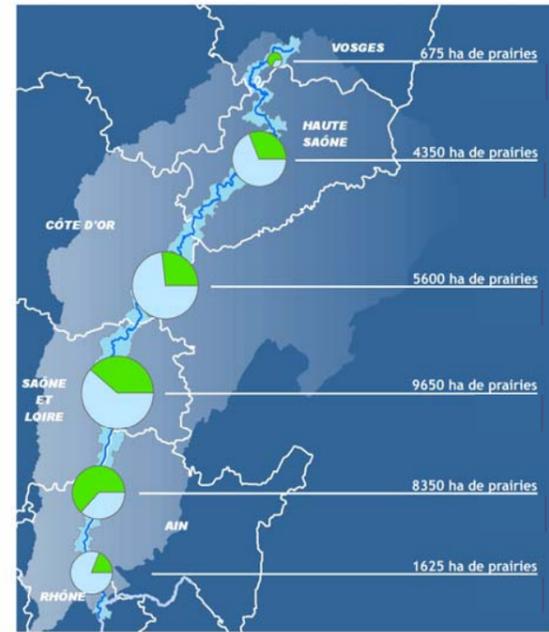
Si elle couvre encore plus d'un tiers du lit majeur ⁽¹⁾, la prairie inondable fait aujourd'hui l'objet d'attentions particulières démontrant son importance primordiale pour le maintien de la biodiversité, au sein du vaste corridor biologique que forme le Val de Saône :

- ◆ Inventaires faunistiques et floristiques : 70 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) couvrent 26.700 ha de prairies (soit plus de 88 % des prairies du lit majeur) et recoupent deux Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (11.100 ha).
- ◆ Gestion contractuelle au sein du réseau Natura 2000 : 12.250 ha de prairies sont concernés par trois sites d'Intérêt Communautaire (Directive Habitat) et trois Zones de Protection Spéciale (Directive Oiseaux). L'animation menée sur ces sites permet de préserver les milieux prairiaux par l'intermédiaire de la contractualisation de mesures agro-environnementales territorialisées (MAET).
- ◆ Protections réglementaires : Un Arrêté préfectoral de Protection de Biotope préserve 1.500 ha dans l'Ain et une Réserve naturelle occupe 65 ha en Haute-Saône.

(1) Etude des milieux naturels du Val de Saône (Laboratoire d'Ecologie de l'Université de Bourgogne - EPTB Saône et Doubs, 1994) - Corine Lan Cover (IFEN, 2000).



Répartition de l'occupation des sols dans le lit majeur de la Saône et classement des zones prairiales



Surfaces départementales en prairies dans le lit majeur de la Saône

Contacts

Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs
752, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 173 - MACON Cedex
Tél. : 03.85.21.98.12 / Fax : 03.85.22.73.45

Président : Christophe SIRUGUE
Directeur : Marc FORET

info@eptb-saone-doubs.fr

Toute l'actualité de l'EPTB Saône et Doubs sur www.eptb-saone-doubs.fr

Un projet à mettre en œuvre ? Un besoin d'information ? L'EPTB Saône et Doubs répond à vos questions et vous apporte un accompagnement technique dans vos initiatives liées à la gestion de la ressource en eau (assainissement, eau potable), la gestion des inondations, la préservation des milieux aquatiques et la préservation des milieux naturels.

Stéphane CLAUDET-BOURGEOIS, Chef du Pôle Saône 03.85.21.98.11
Yannick COUPRY, Animateur Vosges/F.-Comté du CVI 03.84.95.77.09
Fabien DEVIDAL, Animateur Rhône-Alpes du CVI 04.74.06.42.04
Emmanuel TRARIEUX, Animateur Bourgogne du CVI 03.85.21.98.07

Cédric BORGET, Responsable PAPI Saône 03.85.21.98.07
Maxence BRET, Responsable Observatoire Val de Saône 03.85.21.98.14

E-mail (tout en minuscules) : prenom.nom@eptb-saone-doubs.fr

Conception et édition : EPTB Saône et Doubs, novembre 2008

La chronique du Val de Saône

Edito

Le Contrat de vallée inondable de la Saône vient d'achever sa quatrième année d'application. Au cours de cette période, d'importants projets ont été menés sur l'ensemble du Val de Saône en partenariat avec les Collectivités locales, les maîtres d'ouvrages et l'Agence de l'Eau, au sein de quatre volets : assainissement et ressource en eau, préservation des milieux naturels et aquatiques, gestion et prévention des inondations et mise en valeur et restauration des bords de Saône.

A ce jour, plus de 520 actions ont ainsi été engagées des Vosges à Lyon pour un montant global de 56 M€. 41 nouveaux projets sont venus conforter ce bilan au cours de l'année 2008, assurant ainsi une continuité de la dynamique engagée les années antérieures.

Le programme se poursuit jusqu'au 31 août 2009, fin officielle du Contrat. D'ores et déjà, l'EPTB Saône et Doubs, en concertation avec l'ensemble de ses partenaires, a amorcé une réflexion d'ensemble pour la poursuite du programme sur le Val de Saône à l'issue du Contrat de vallée inondable.



Jassans-Riottier (Ain) : travaux d'aménagement écologique des bords de Saône



La Communauté de Communes Porte ouest de la Dombes travaille depuis 2003, en partenariat avec Voies Navigables de France, à l'aménagement écologique des berges de la Saône et à la restauration de zones humides sur les communes de Fareins, Beaugard et Jassans-Riottier. D'importants travaux à vocation environnementale ont été réalisés sur un linéaire de 550 mètres. L'objectif recherché était une diversification de l'ensemble des habitats liés à la faune locale (faune halieutique, batraciens, avifaune...), par la recréation d'annexes fluviales connectées en permanence ou par intermittence à la Saône. L'opération s'est achevée au cours du mois de juillet. D'un montant global de 231.246 € TTC, les travaux ont bénéficié de financements bonifiés de l'Agence de l'Eau (47%) et de la Région Rhône Alpes (20%) dans le cadre du Contrat de Vallée Inondable de la Saône. VNF (maître d'ouvrage) a participé à hauteur de 33%.

Dans un objectif de valorisation pédagogique des aménagements et de sensibilisation du grand public à ces thématiques environnementales, des panneaux explicatifs ont été installés sur les sites des travaux.

Une visite sur place en bateau a été organisée le 26 septembre avec les élus de la Communauté de Communes Portes Ouest de la Dombes, VNF, l'EPTB Saône et Doubs et les partenaires financiers de l'opération.



St-Marcel (Saône-et-Loire) : les travaux de protection du quartier des Chavannes contre les crues s'achèvent

Les travaux de protection rapprochée du quartier des Chavannes sur la commune de Saint-Marcel, prévus au Contrat de vallée inondable de la Saône et au Programme d'Actions de Prévention des Inondations, sont en cours de finalisation. L'aménagement comporte notamment l'édification d'une digue de 800 mètres de longueur, 500 mètres de renforcement de remblai routier, ainsi que la réalisation d'écrans argileux étanches (profondeur de 3 mètres) et de murets anti-cruie en bord de Saône, avec deux stations de pompage et un bassin de stockage. Le montant des travaux s'élève à 1,8 Millions d'euros. L'opération a été financée à hauteur de 40 % par le Conseil général de Saône-et-Loire et 25 % par l'Etat. Les 35 % restants ont été pris en charge par la commune de Saint-Marcel.



Le 24 octobre s'est tenue l'Assemblée générale de l'Association de défense des habitants Saint-Marcel, rive gauche, victimes des crues. Le Président, Monsieur CHAUNEY, a salué l'épilogue de ce feuilleton qui a duré près de quinze ans et qui a mobilisé élus et partenaires tout au long de cette période. En présence de MM. LEBORNE (Maire honoraire), DESPOCQ (Maire), FORET (Directeur de l'EPTB Saône et Doubs) et HERR (VNF), le Président a remercié l'implication et la persévérance de tous dans ce projet de longue haleine et a salué la réalisation des aménagements en cours d'achèvement.



Bassin du Formans (01) AGESEF et EPTB Saône et Doubs : un partenariat fort

Le bassin du Formans (couloir écologique entre la Saône et les étangs de la Dombes), est constitué des rivières du Formans (affluent direct de la Saône au niveau de Saint-Bernard) et du Morbier. Il concerne 2 Communautés de Communes (Porte Ouest de la Dombes et Saône Vallée), 14 communes et représente une superficie de 12 000 ha pour 35 km de cours d'eau et 13 000 habitants. Soucieux de le préserver, de le valoriser et de le faire connaître, quelques passionnés ont proposé un projet de gestion et de suivi environnemental de ce bassin méconnu et « orphelin » de procédure publique. C'est donc pour faire face aux diverses menaces pesant sur ce bassin que l'Association de Gestion et de Suivi Environnemental du Formans (AGESEF) a été créée en avril 2008 et regroupe divers acteurs (pêcheurs, agriculteurs, riverains...) et élus locaux.



L'association a pour objectif de réaliser des inventaires botaniques, faunistiques et patrimoniaux ainsi que le suivi de la qualité des eaux et les impacts des activités humaines. L'AGESEF œuvre pour la gestion et la coordination des actions en faveur de la préservation du bassin du Formans, mais aussi pour le faire connaître par la communication et la sensibilisation.

Ainsi, les 19 et 20 septembre 2008, dans le cadre des journées européennes du patrimoine, l'AGESEF a organisé des parcours pédagogiques le long des cours d'eau du Formans et du Morbier. Une opération d'arrachage de la Renouée du Japon

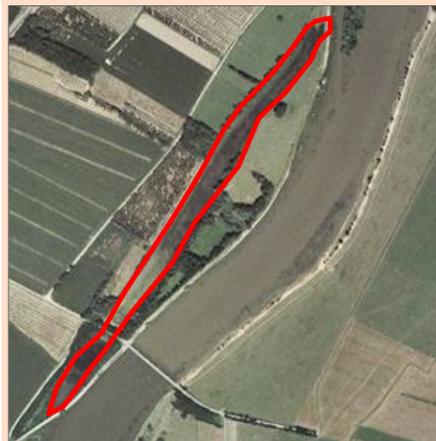
(plante invasive) le long du Morbier à Toussieux, le 20 septembre, a également été réalisée avec une école d'ingénieur de Saint-Etienne dans le cadre d'une journée d'intégration. L'EPTB Saône et Doubs s'est porté partenaire de l'ensemble de ces manifestations.

Uchizy (Saône-et-Loire) : travaux de restauration d'une losne de la Saône

Constitué d'un bras secondaire de la Saône d'environ 1,3 kilomètres de longueur et déconnecté de la rivière au Nord en 1850 lors de la construction du chemin de halage, le site n'est connecté aujourd'hui à la Saône que par l'intermédiaire d'un ouvrage en pierre situé à l'aval. De plus, la losne est scindée en deux depuis 1865, date de création de la rampe d'accès au pont d'Uchizy. Classé en réserve de pêche, ce site est dans une situation de comblement sédimentaire progressif, phénomène accentué par la présence dans la partie amont d'espèces végétales à fort



pouvoir colonisateur. Ses potentialités écologiques importantes et le rôle essentiel des zones annexes de la Saône dans le cadre du fonctionnement global de ce cours d'eau ont abouti à la volonté des partenaires du CVI d'agir pour pérenniser le site en limitant le phénomène de comblement, en valorisant son potentiel piscicole et en proposant une mise en valeur touristique sur une partie du site longée par l'ancien chemin de halage (d'avant 1840). Voie Navigable de France, porteur du projet, rédige actuellement le dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et envisage les travaux en 2010 pour un montant total estimé à 120.000 euros cofinancés par VNF, la Région Bourgogne et l'Agence de l'Eau.



Val de Saône : lancement des diagnostics de vulnérabilité aux inondations

Depuis le 1^{er} octobre, l'EPTB réalise, avec l'assistance d'un prestataire, les premiers diagnostics individuels de vulnérabilité aux inondations sur le Val de Saône. Ces diagnostics expérimentaux sont réalisés chez les particuliers ou entreprises volontaires d'une dizaine de communes « test » réparties sur les territoires des collectivités partenaires



(Grand Lyon, Départements de Haute-Saône, Côte-d'Or et Saône-et-Loire, Régions Franche-Comté et Bourgogne). Le diagnostic comporte une visite de site en compagnie du propriétaire (une à deux heures), lors de laquelle sont abordées les questions relatives à la vulnérabilité du foyer, puis un recensement exhaustif des points sensibles du bâtiment (structure, matériaux, réseaux, équipements, mobilier...). Grâce à un levé topographique préalable, les différents niveaux de crue sont reportés dans le bâtiment pour aider à concevoir les aménagements les plus adéquats (urgents ou à réaliser lors de prochains travaux). Cette démarche permet aux propriétaires de disposer de recommandations précises sur les aménagements à réaliser au sein de l'habitation (installation de batardeaux, modification du réseau électrique, surélévation des équipements, etc.). Les possibilités de financement des travaux sont communiquées aux propriétaires.

Un catalogue des techniques de réduction de vulnérabilité a été réalisé par l'EPTB Saône et Doubs. Il est disponible sur le site internet de l'observatoire du Val de Saône :

www.observatoire-saone.fr

Classes d'eau : reprise des animations scolaires

La sensibilisation des scolaires pour l'année 2008-2009 a repris progressivement dans le Val de Saône, avec la rencontre des enseignants pour la préparation de leurs projets de classes. Les enseignants du primaire de Côte-d'Or ont été rencontrés par l'EPTB Saône et Doubs afin de leur présenter le déroulement des classes d'eau, de les assister dans le montage de leur projet de classe et de les sensibiliser aux problématiques des inondations.

CC des 4 Rivières (Haute-Saône) : préservation des captages à l'échelle des bassins d'alimentation

Face à une dégradation constante de la qualité des eaux captées, la préservation de la ressource en eau potable est devenue un enjeu majeur. Les captages les plus sensibles aux pollutions diffuses sont retenus dans le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée et certains de ces captages ont été identifiés comme prioritaires par le Grenelle de l'Environnement. Ainsi, il est attendu que ces captages prioritaires fassent l'objet d'études hydrogéologiques à l'échelle de leur bassin d'alimentation afin de mieux connaître leur fonctionnement et leur vulnérabilité aux pollutions diffuses et ainsi mieux diriger les efforts de préservation de la ressource en eau brute. Dès 2007, la Communauté de Communes des Quatre Rivières a souhaité se porter maître d'ouvrage pour la réalisation d'une telle étude sur l'ensemble des 31 bassins d'alimentation de captages de son territoire. Parmi ces bassins, 10 sont retenus comme prioritaires dans le futur SDAGE Rhône-Méditerranée (dont 2 sélectionnés par le Grenelle de l'Environnement) et 14 sont situés sur des communes riveraines de la Saône.

Trugny (Côte-d'Or) : la station d'épuration en construction

La station d'épuration intercommunale des communes de Trugny, Seurre et Jallanges est en cours de construction. Ce nouvel équipement permettra d'améliorer le traitement des effluents communaux par le raccord des communes de Jallanges et Seurre à la nouvelle station, d'une capacité de 6.500 EH. La filière de gestion des futures boues est en cours de finalisation et sera prête pour la fin des travaux prévue début 2009. Le projet d'environ 3,5 M€ est cofinancé par l'Agence de l'Eau, le Conseil général et le syndicat.

St-Jean de Losne (Côte-d'Or) : une nouvelle station d'épuration en projet

Suite aux études préalables achevées en fin d'année 2007, un maître d'oeuvre a été choisi pour monter le projet d'une nouvelle station d'épuration de capacité 7.000 EH, en remplacement de la station communale vétuste. La station serait placée à côté de l'ancienne, permettant de ne pas intervenir sur le réseau d'assainissement. Le projet est estimé à 2,25 M€, cofinancés par l'Agence de l'Eau et le Conseil général.

Cantons de Seurre et Saint-Jean de Losne (Côte-d'Or) : mise en place du SPANC

La loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 a instauré l'obligation pour les Communes de se doter d'un service chargé d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2005. Préalablement à la mise en place effective des SPANC⁽¹⁾, les communes doivent réaliser leur zonage d'assainissement afin d'identifier les installations d'assainissement existantes et estimer leur évolution future. L'absence de compétences techniques dans les communes rurales pour la mise en oeuvre des contrôles a amené la plupart des communes des cantons de Seurre et Saint-Jean de Losne à rechercher une solution plus adaptée.

Nappe de la Saône : vers une meilleure protection des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable des populations

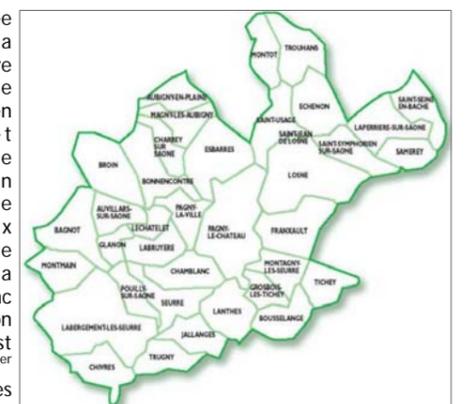
La nappe alluviale de la Saône constitue la ressource majeure pour l'alimentation en eau potable de plus de 500 communes du Val de Saône. Cet aquifère est ainsi sollicité tout au long du linéaire de la Saône par toute une série de puits et champs captants qui contribuent à l'alimentation de plus de 700.000 habitants. Sur ce territoire s'exercent de multiples pressions d'occupation de l'espace (évolution des pratiques agricoles, croissance périurbaine, voies de communications) alors que les besoins en eau potable augmentent régulièrement. Suite à une sollicitation de l'Agence de l'Eau RM&C, l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs a pris la maîtrise d'ouvrage d'une étude préalable de la nappe alluviale du Val de Saône destinée à identifier les zones à considérer comme stratégiques pour la ressource en eau et les caractériser sur le plan de la qualité, de la vulnérabilité, de l'occupation des sols et des pressions d'usages. Cette opération s'inscrit dans les objectifs du Contrat de Vallée Inondable de la Saône et est inscrite au Plan Rhône sous le volet « Préservation de la ressource et de la biodiversité ».



Pour réaliser cette étude, le bureau d'étude CPGF Horizon a été retenu. Le montant de cette opération s'élève à 66.850 €HT soit 79.952,60 €TTC avec les aides de l'Agence de l'Eau, des régions de Bourgogne et Franche Comté et du Grand

Lyon. Les aides publiques atteignent ainsi 80 %. L'étude a été officiellement lancée le 17 septembre 2008 pour un délai de réalisation de 8 mois. La zone d'étude s'étend de la confluence du Salon (70) au confluent au Rhône (69). A terme, cette étude permettra d'identifier les secteurs stratégiques pour l'eau potable sur lesquels des actions prioritaires devront être menées.

Une concertation a été engagée dès janvier 2006 au sein de la Communauté de Communes Rive de Saône. En effet, le regroupement des communes en intercommunalité permet d'atteindre la taille critique nécessaire à la mise en place d'un SPANC global et systématique (2900 foyers) et de mieux maîtriser les procédures de marché public. En 2006-2007, la Communauté de Communes a donc choisi d'opter pour une délégation de service public. Le SPANC est aujourd'hui effectif depuis le 1^{er} janvier 2008 et, sur les 6 zones homogènes envisagées, 3 ont été délimitées. Les diagnostics des installations ont débuté et devraient se poursuivre durant 3 à 4 ans.



(1) Service public d'assainissement non collectif